

Rapport N° 177 de minorité

Demande de crédit de CHF 986'500.- relatif à l'équipement du parc de la Morâche

Réponse au postulat du parti des Verts de Nyon intitulé « Pour un jardin écologique à la Morâche »

Nyon, le 05.03.15

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mesdames BÜRKI-HENRIOD Véronique, GAILLE Josette (excusée le 5 février) et JACCOUD Jessica (excusée le 3 mars) et Messieurs BUCHS Patrick (excusé le 5 février), BOURQUI Marc (président et rapporteur), GROSJEAN Gilles, PERRET Philippe-Jean et DURAND Gregory s'est réunie les 22 octobre 2014, 5 février et 3 mars 2015.

La Commission remercie Messieurs DUPERTUIS Claude, Municipal, et RUBATEL Hugues, chef de service des Espaces Verts, pour les explications fournies en séance du 22 octobre et en réponse aux demandes de compléments.

En introduction, la Municipalité signale que l'état actuel de « coquille vide » est satisfaisant, mais qu'il serait bienvenu d'y ajouter quelques bancs. Et de préciser que le but du présent préavis est de l'aménager de telle sorte que la population se l'approprie.

Le présent préavis reprend la plupart des éléments du préavis 120 en réduisant les frais. Sauf la démolition du bâtiment ex-Hubacher qui coûte plus cher, en raison du désamiantage. Le postulat des Verts demandant un parc écologique est partiellement intégré. L'étang ne peut pas être réalisé en raison des problèmes d'écoulement.

Elle note au passage que l'infrastructure actuelle – qui fonctionne sur le principe de l'infiltration naturelle et donc sans canalisations – est bonne. Aucune inondation de la gare souterraine du NstCM n'a été signalé à ce jour.

L'amendement du préavis 120 a induit une priorisation et une simplification des équipements étudiés en faveur d'équipements plus standards.

Quant aux jeux envisagés, une recherche d'idée a été effectuée, appuyée par des photos et croquis. Il est à noter que les jeux doivent être payés par la Ville, d'après la convention. La Commission regrette cet état de fait. En effet, les promoteurs bordant le parc bénéficieront eux-aussi des aménagements. Des extensions aux jeux seront possibles. Toutefois, lors de la séance de Commission, la Municipalité n'a pas pu indiquer quels jeux étaient effectivement prévus. Après demande de clarification, il est prévu :

- balançoire double
- maison de sorcière
- paysage de cordages
- combinaison de jeux nature avec toboggan

Les jeux seront fabriqués avec des bois indigènes et/ou considérés comme envahisseurs.

Les autres équipements se veulent également évolutifs. La Municipalité nous a garanti qu'évolutif n'était pas synonyme de saucissonnage, mais d'adaptation selon les besoins.

Dans un premier temps, il est prévu trois tables de pique-nique en acacias suisse de 8 places chacune.

Le WC public, autonettoyant, sera ouvert et gratuit tous les jours et à toute heure. Implanté dans une zone fortement végétalisée, il sera habillé de bois.

Au nord du parc et à l'ouest de la zone de jeux sont prévus des arbres fruitiers à haute tige. Ils sont moins chers que des tilleuls et ont démontré du succès ailleurs.

Les carrés potagers, dans un premier temps à l'essai mais qui existent ailleurs en ville, seront entretenus par l'association Entropia afin de garantir un entretien adéquat.

Le colmiel a été retenu comme revêtement pour les cheminements pour sa couleur et sa facilité à déneiger.

En matière de gestion des déchets, des corbeilles à papiers seront installées, ainsi que des sachets pour déjections canines.

En raison des nuisances induites, il n'est pas prévu d'installer de grills fixes. À titre informatif, un grill fixe coûte CHF 1500.-, rendu posé.

La Commission a suggéré l'installation d'un jeu d'eau pour les enfants. La Municipalité l'avait refusé en raison du coût. À titre informatif, le modèle étudié coûte CHF 16'000.-, rendu posé et raccordé.

En matière d'œuvre d'art, certains commissaires suggèrent d'y installer la fontaine « Bavaud ».

Finalement, le prix moyen du parc du parc est d'environ CHF 156.-/m². À titre comparatif, un parc lausannois coûte environ CHF 380.-/m².

D'une manière générale, une majorité de la Commission salue l'effort d'économie. Elle espère que ces équipements seront suffisants pour assurer l'appropriation par la population. Toutefois, certains commissaires estiment que le projet présente encore d'importantes carences en termes de mobilier et d'éclairage.

Concernant la zone d'entrée du parc, le montant de CHF 255'000.- se décompose de la manière suivante :

- CHF 141'000.- HT pour la zone parc, et
- CHF 104'000.- HT pour la route.

D'après la Municipalité, la réfection de la route, qui sert d'accès aux camions 40 tonnes de la Poste, est nécessaire dans ce préavis pour des raisons d'intégration avec les aménagements du parc. La Commission ne partage pas cet avis, et regrette la présence de cette ligne dans le budget du préavis. Ce n'est pas le service déposant le présent préavis qui devrait être en charge de la réalisation de ladite route. Pour cette raison, la Commission estime que la route doit être présentée dans un préavis distinct. D'autre part, un projet pour le périmètre, comprenant l'ensemble de la gare est dans l'air. La Commission ne comprend donc pas pourquoi on commencerait à aménager un segment du nord de la gare alors que le projet global devrait être en cours. De plus, la route ne figurait pas sur les plans du préavis 120.

Pour cette raison, la commission estime que la route doit être présentée dans un préavis distinct.

La Commission souhaite rendre le Conseil attentif au fait que plus du tiers du budget ne sera pas affecté au parc en tant que tel. En effet, le quart est affecté à l'aménagement de la zone d'entrée dudit parc, et environ 5 % à la démolition du local anciennement Hubacher. Au final, moins de 70 % du budget du préavis sera concrètement affecté au parc.

Au cours du débat, la Commission a également discuté de la présence des poubelles jouxtant l'entrée gare du parc. Un historique détaillé et circonstancié a été fourni après la séance. La Commission ne peut que prendre acte de la situation, tout en souhaitant que de tels aménagements malheureux ne se reproduiront plus. Pour une entrée de parc, il y a plus joli et mieux odorant que des poubelles enterrées...

Conclusions

D'une manière générale, une majorité de la Commission salue l'effort d'économie et de rationalisation. L'idée d'équipements évolutifs est appréciée.

Toutefois, elle regrette que les jeux soient entièrement financés par la Ville. En effet, ils profiteront également aux propriétaires bordant le parc.

Cependant, la minorité de la Commission ne peut accepter que l'aménagement de la zone d'entrée du parc, qui représente tout de même plus du quart du budget du préavis, fasse partie du préavis. Le service déposant le présent préavis ne devrait pas être responsable de la réalisation de cette partie. En effet, la réalisation et l'aménagement des routes est la responsabilité d'un autre service.

De plus, le préavis est intitulé « équipement du parc », hors l'aménagement de la zone d'entrée ne peut pas être considéré comme équipement du parc, n'étant ni un équipement ni ne faisant partie du parc.

Par ailleurs, la minorité de la Commission ne comprend pas pourquoi la Municipalité met la charrue avant les bœufs. Il est dans l'air du temps qu'un réaménagement de la zone nord de la gare est prévu et attendu. Pourquoi donc ne faire que ce segment de route alors que la vision d'ensemble n'a pas encore été présentée ?

Le montant alloué à cet aménagement de la zone d'entrée, en particulier la route, faisant partie de l'enveloppe globale et au vu de son importance dans le montant demandé, la minorité de la Commission préfère refuser le préavis.

En refusant ce préavis, la minorité de la Commission n'estime pas mettre en péril les projets d'aménagements du parc. Le même préavis, sans la route, pourra être présenté pour l'été prochain. Cela évitera que le débat en commission ne se cristallise sur ce tronçon bitumineux, au détriment du fond du préavis.

En l'état, il n'y a pas péril en la demeure. Cela laissera d'ailleurs le temps de l'été pour analyser l'appropriation du parc par la population, voire de mieux définir les besoins et attentes réels de nos citoyens.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 177 concernant une demande de crédit de CHF 986'500.- relatif à l'équipement du parc de la Morâche et en réponse au postulat du parti des Verts de Nyon intitulé « Pour un jardin écologique à la Morâche »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de ne pas accorder un crédit de CHF 986'500.- pour l'équipement du parc de la Morâche ;
2. de ne pas accorder un crédit de fonctionnement annuel de CHF 30'000.- pour l'entretien du parc ;

La minorité de la Commission :

Monsieur BOURQUI Marc (président rapporteur)